



CONTRIBUTION FAMILIALE ANNUELLE

Des réductions peuvent être accordées sur la contribution familiale par le Chef d'établissement. Elles sont calculées en fonction des ressources et du nombre d'enfants scolarisés dans nos établissements.

CONTRIBUTION FAMILIALE ANNUELLE : 1 060 €

**** le coût des repas comprend le prix facturé par notre prestataire de restauration dans nos cuisines, ainsi que le coût d'encadrement des élèves pendant la pause méridienne et le coût des structures mises à disposition.**

*** crédit d'impôt de 50% des sommes versées pour les enfants de moins de 6 ans (document à demander au service Comptable)**

CONTRIBUTION FAMILIALE ANNUELLE : 1 060 €

**** le coût des repas comprend le prix facturé par notre prestataire de restauration dans nos cuisines, ainsi que le coût d'encadrement des élèves pendant la pause méridienne et le coût des structures mises à disposition.**

*** crédit d'impôt de 50% des sommes versées pour les enfants de moins de 6 ans (document à demander au service Comptable)**

- 5ème / 4ème / 3ème : **1 150 €**

- **FORFAIT ½ pension : 943 € ****: 4 repas par semaine (*facturé avec la contribution familiale*)
 : **722 € ****: 3 repas par semaine (*facturé avec la contribution familiale*)
 : **489 € ****: 2 repas par semaine (*facturé avec la contribution familiale*)

- ÉTUDE DU SOIR : facultative : 2,20 € (à l'unité) **FORFAIT** 4 jours : **281,60 €**
(facturé avec la contribution familiale) 3 jours : **211,20 €**
2 jours : **140,80 €**

Une participation financière pourra venir en complément de la contribution familiale, sur la facture annuelle (cahiers d'activité, sorties pédagogiques, spectacles...)

- Terminale : 1 270 €

- **ÉTUDE DU SOIR** : facultative : **2,20 €**

- *Manuels scolaires (voir charte)*
- *Cahiers d'activité, sorties pédagogiques, spectacles...*

LETTRES 1^{ère} et 2^{ème} année

CONTRIBUTION FAMILIALE ANNUELLE : 1 990 €

Pour les étudiants préparant SAINT-CYR : **+ 250 €**

PRESTATIONS PARTICULIÈRES :

- **FORFAIT ½ pension : 722 € ****: 3 repas par semaine (*facturé avec la contribution familiale*)
: **489 € ****: 2 repas par semaine (*facturé avec la contribution familiale*)
- **REPAS OCCASIONNELS : prix du ticket : 7,15 €****

MODALITÉS DE PAIEMENT

Inscription (nouveaux élèves)	40 € d'arrhes (par élève) déduites de la facture annuelle. 20 € de frais de dossier (par élève) Par chèque (encaissé à l'inscription) ou en ligne sur Ecole Directe ou en espèces
4 possibilités de paiement de la facture annuelle :	1) <u>Soit en un seul versement</u> : À réception de la facture : par chèque, à l'ordre de : OGEC FÉNELON SAINT-JOSEPH (noter le code famille au dos du chèque) ou en ligne sur Ecole Directe ou par virement (IBAN sur la facture). 2) <u>Soit en 3 versements</u> : * à réception de la facture. * le 1^{er} Janvier * le 1^{er} Avril Par chèque à l'ordre de : OGEC FÉNELON SAINT-JOSEPH (noter le code famille au dos du chèque) ou en ligne sur Ecole Directe ou par virement (IBAN sur la facture). 3) <u>Soit en 9 versements : le 8 de chaque mois</u>, Par prélèvement automatique de Novembre à Juillet. 4) <u>Soit en espèces</u> : montant maximum légal : 1000 € par versement Décret n° 2015-741 du 24/06/2015 : tout montant reçu supérieur à 1000€, par versement est à déclarer au TRACFIN Paiement obligatoirement au SERVICE COMPTABILITÉ. (Un reçu vous sera remis)

RÉDUCTIONS

Des réductions peuvent être accordées par le **Chef d'Établissement**, et sont calculées en fonction des **ressources du foyer et du nombre d'enfants scolarisés dans nos établissements**.

Elles s'appliquent, **UNIQUEMENT**, sur la contribution familiale.

Les dossiers sont à retirer chaque année, même pour les réinscriptions, auprès du Service Comptabilité et à retourner, complétés, **IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 31 AOUT**.

Pour les familles nombreuses, s'adresser au Service Comptabilité

